

**DEPARTEMENT : ESSONNE**  
**ARRONDISSEMENT : EVRY**  
**CANTON : MILLY la FORET**  
**COMMUNE : BOIGNEVILLE**

**Nombre de Membres**

**Afférents au Conseil municipal : 11**

**Présents : 9**

**Votants : 9**

**date de convocation : 23/06/2014**

**date d'affichage : 04/07/2014**

## **COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 JUIN 2014**

L'An deux mil quatorze, le vingt-sept juin à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Maire

**Étaient présents** **Étaient présents** : Mr Boussaingault, Mr Dampierre, Mr Destouches, Mr Farault, Mme Bernard, Mr Vallée, Mr Rouits, Mme Largant, Mr Savarieau

Formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents représentés** :

**Était absent** : Ferreira Sonia et Manset Octave

M. VALLEE Sébastien a été désigné comme secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR** :

1. Rapport d'analyses des offres du MAPA pour l'opération « Accessibilité du bâtiment de la Mairie aux P.M.R. et remise en état de la cour »
2. Rapport sur la qualité et le prix des services publics de distribution d'eau potable pour l'année 2013 ;
3. Désignation d'un membre coopérateur de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Gâtinais Bois Energie
4. Questions diverses.

-----

### **1. Rapport d'analyses des offres du MAPA pour l'opération « Accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite (PMR) et remise en état de la cour de la Mairie »**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'analyse des offres, par corps d'état, remises dans le cadre du marché à procédure adaptée pour l'opération « bâtiment mairie » : Travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et remise en état de la cour de la mairie.

Après examen de l'analyse de la maîtrise d'œuvre, le conseil municipal a décidé de retenir les offres suivantes (dont rapport ci-joint) comme suit :

<b>Lot 1</b> : Démolitions – Terrassement – Gros œuvre – carrelage :	
<b>Entreprise</b> BREGE pour un montant	27 233.00 € H.T.
<b>Lot 2</b> : Terrassement – aménagement de la cour – réseaux divers :	
Entreprise ETP pour un montant	27 554.00 € H.T.
<b>Lot 3</b> : Revêtement des sols extérieurs perméable :	
Entreprise SAINT GERMAIN PAYSAGE pour un montant	33 364.00 € H.T.
<b>Lot 4</b> : Metallerie :	
Entreprise ESTALU pour un montant	2 480.00 € H.T.
<b>Lot 5</b> : Menuiserie extérieurs et intérieur bois :	
Entreprise COGNARD pour un montant	4 042.50 € H.T.
<b>Lot 6</b> : Isolation – cloisons – plafond :	
Entreprise DENEUVILLE pour un montant	3 400.00 € H.T.
<b>Lot 7</b> : Electricité :	
Entreprise LENOIR pour un montant	4 004.00 € H.T.
<b>Lot 8</b> : Chauffage :	
Entreprise GODIN pour un montant	1 558.00 € H.T.
<b>Lot 9</b> : Peinture :	
Entreprise DELCLOY pour un montant	1 992.00 € H.T.
<b>Lot 10</b> : Elevateur extérieur pour PMR :	
Entreprise ALMA pour un montant	13 500.00 € H.T.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, Le conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **VALIDE** le choix des entreprises retenues ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces engageant les travaux avec toutes les entreprises retenues et lancer les ordres de service.

## **2. Rapport sur la qualité et le prix des services publics de distribution d'eau potable pour l'année 2013**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, le rapport 2013 sur la qualité et les prix des services publics de distribution d'eau potable. (Décret n°95-635 du 6 mai 1995, pour l'application de l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995) dont acte.

## **3. Désignation d'un membre coopérateur de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Gâtinais Bois Energie**

Vu le Code général des Collectivités territoriales,  
 Considérant qu'il convient de désigner des représentants de la commune dans les organismes extérieurs,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

**DESIGNE** le membre coopérateur dans la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Gâtinais (SCIC) :

. Mr DAMPIERRE JEAN-CLAUDE

Séance levée à 21 h 30

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,  
Jean-Jacques BOUSSAINGAULT